

## Formation Professionnelle « Réaliser un audit énergétique éligible aux aides financières »

**Public visé** : Architectes, Maîtres d'œuvre, bureaux d'études, diagnostiqueur

**Pré-requis** : avoir une expérience dans le bâtiment

### **Objectifs :**

- Réaliser un audit conforme au décret et éligible aux aides financières
- Maîtriser toutes les étapes de l'audit énergétique
- Utiliser un logiciel de calcul
- Réaliser un rapport d'audit

### **Programme :**

#### **1. Le contexte réglementaire**

- 1.1 Rappels des exigences réglementaires concernant l'audit énergétique
- 1.2 Rappel des aides financières mobilisables et de leurs exigences spécifiques
- 1.3 Réalisation d'un devis de prestation reprenant les étapes de l'audit

#### **2. La préparation de la visite d'audit**

- 2.1 Les éléments à récolter en amont de la visite sur site
- 2.2 Le matériel nécessaire pour prendre des mesures sur site
- 2.3 La grille d'audit - co-construction d'une grille type

#### **3. La visite d'audit sur site**

- 3.1 Les éléments techniques à identifier concernant les parois, menuiseries et équipements de chauffage, eau chaude et ventilation – étude de cas
- 3.2 Les prises de mesures complémentaires – utilisation des outils de mesures
- 3.3 Echanges avec le client pour identifier les contraintes et besoins à prendre en compte dans l'établissement des scénarios de rénovation – étude de cas (suite)

#### **4. Réalisation des calculs thermiques avec le logiciel d'audit énergétique**

- 4.1 Modélisation de l'état existant dans le logiciel – données à rentrer (étude de cas)
- 4.2 Calculs des performances énergétiques et environnementales : expression des résultats à faire apparaître dans le rapport
- 4.3 Détermination et modélisation des scénarios de rénovation (respects des exigences de performance, cohérences des travaux, travaux induits) – étude de cas (suite)

4.4 Calcul des performances de chaque scénario et expression des résultats à faire apparaître dans le rapport

4.5 Evaluation du montant des travaux

4.6 Evaluation des aides financiers mobilisables (MaPrimeRénov, CEE)

## 5. Le rapport d'audit énergétique

5.1 Les éléments qui doivent apparaître obligatoirement dans le rapport pour être éligibles aux aides

5.2 Elaboration d'un rapport type

### **Moyens pédagogiques :**

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos
- Etudes de cas (fil rouge)
- Mises en situation sur un logiciel d'études énergétiques

### **Moyens d'évaluation :**

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

### **Moyens Techniques :**

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur  
Logiciel d'audit énergétique

### **Formateur :**

Martial CHEVALIER : auditeur qualifié Qualibat RGE études.

### **Informations pratiques :**

Lieu \*: Centre de formation TY eco<sup>2</sup>-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)

Tarifs : Gérants non-salariés -> FIFPL : 600€ HT et 720€ TTC

Salariés -> OPCO EP : 700€ HT et 840€ TTC (Formation labellisée par la Branche Architecture)

Autres OPCO (OPérateurs de COmpétences) ou FAF (Fonds d'Assurance Formation)

-> Nous demander un devis

\* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.